Envoyé en préfecture le 27/05/2026
Reçu en préfecture le 27/05/2026
Publié le
ID : 035-213502859-20260521-2026_024-DE

SAINT-JUST
terre de vie et d'histoire

Grand Site Mégalithique de Bretagne

2026/024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le vingt et un mai à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Just, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Nicolas DEBRAY, Maire.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :
M. Nicolas DEBRAY, Mme Clarisse LECOQ, M. Cyril BONNO, Mme Sandrine GAUDIN, M. Christophe DETAIN, M. James BERMINGHAM, Mme Chantal BOURY, Mme Sonia DEBROUX, Mme Catherine DUTHU-DEBRAY, Mme Brigitte GARDET, Mme Aline HERVÉ, M. Jean-Marie LE GALL, Mme Emma MORIN, M. Rafaël MORTIER

Procuration : M. Hervé JARNOT a donné procuration à Mme Catherine DUTHU

Date de convocation : le 13 mai 2026

Secrétaire de séance : M. Jean-Marie LE GALL

Objet :
Inscription crédits pour écritures amortissements

M. le Maire fait part d'un courrier du receveur municipal qui indique que deux erreurs d'amortissement de 2025 sont à corriger soit :

- Le bien 2025-2-2157 : ce bien est imputé au compte 2182 mais amorti au 28157. Il faut annuler l'amortissement 2025 pour 432,39 € et le réémettre au compte 28182 en 2026 (pour deux années)

- Le bien 40.3-204182 a été sorti en 2020. Une correction d'amortissement est nécessaire pour annuler le dernier amortissement comptabilisé à tort de 472 € et supprimer ce bien de l'inventaire.

Aussi, il convient pour apporter cette correction de prévoir des crédits au chapitre 040 en dépenses d'investissement et au chapitre 042 en recettes de fonctionnement et procéder à l'émission :

- d'un mandat au C/28157/040 et d'un titre de recette au C/781/042 pour 432,39 €
- et d'un mandat C/2804182/040 et un titre de recette C/781/042 pour 472,00 €.

M. le Maire propose au conseil municipal d'abonder les crédits comme proposé ci-dessous pour permettre le paiement de dépenses d'investissement.

Envoyé en préfecture le 27/05/2026
Reçu en préfecture le 27/05/2026
Publié le
ID : 035-213502859-20260521-2026_024-DE

Il convient de prendre une décision budgétaire modificative qui est la suivante :

FONCTIONNEMENT		
Recettes	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
R – 781 Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		904.39 €
R – 752 Revenus des immeubles	904.39 €	
INVESTISSEMENT		
Dépenses	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
D – 2804182 Amort subv org publics divers – Bâtiments et installations		472.00 €
D – 28157 Amort matériel et outillage technique		432.39 €
D – 2131 Constructions bâtiments publics	904.39 €	

Après délibération, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de régulariser ces écritures liées aux opérations d'amortissement et autorise M. le Maire à signer tous documents s'y rapportant.

Pour extrait conforme
Le Maire,
Nicolas DEBRAY

